ROUBAIX

RÉDACTION : 39, rue Pauvrée. Tél. 9-51
DÉPOT GÉNÉRAL : 12, rue du Bassin

Le monument aux Héros

Nous avons donné dimanche deux des six maquettes qui resteront exposées, jusqu'au 20 février, à la salle Pierre-de-Roubaix. En voici deux autres, que nous présentons sous les devises qui doivent, jusqu'après la décision du jury, remplacer les noms d'auteurs : « Les Epis » et « Vers l'immortalité ».

« LES EPIS »

« VERS L'IMMORTALITÉ »

Nos lecteurs trouveront prochainement dans nos colonnes la reproduction des deux dernières de ces maquettes.

Un record de vitesse

UNE LETTRE FRANCHIT 12 KILOMETRES EN TROIS JOURS

On sait que notre pays, si fort en avance sur les autres à certains points de vue, a toujours eu la modestie de se laisser dépasser par eux à certains autres. On reconnaît bien là la vieille courtoisie française et peut-être une preuve de diplomatie : bien que ce vœu « Prospérez ! » soit dans toutes les bouches depuis quelques semaines....

Il est bon qu'un pays ne soit pas trop prospère, car cela ne peut qu'exciter la jalousie de ses voisins.

L'Administration, qui compte un grand nombre de diplomates, s'est-elle inspirée de cette idée ? C'est probable, si l'on en juge par le soin qu'elle met à ne pas donner le pion, sous le rapport de la vitesse, à toutes les nations qui transmettent normalement les lettres des contribuables en l'espace de 24 heures. C'est ainsi qu'une lettre expédiée de Roubaix le vendredi, si elle arrive parfois à Lille le samedi, est remise préférablement au dimanche ou au lundi....

Nous avons sous les yeux une enveloppe portant sur les timbres, le cachet de Roubaix, datée de vendredi, et au verso, celui de Lille daté du lundi. Or, la lettre qu'elle renfermait demandait un rendez-vous pour le samedi après-midi. Parti en voyage le dimanche, le destinataire ne l'a reçue qu'à son retour.

Ce n'est naturellement pas la première fois que le fait se produit ; mais.... n'y aurait-il pas à cela une autre explication que celle à laquelle nous pensons ?

Le Carnaval à Roubaix

La journée de dimanche, favorisée par une température toute printanière, a connu, à Roubaix, une affluence considérable de promeneurs. Durant l'après-midi et la soirée, les rues centrales étaient noires de monde. Les masques étaient relativement peu nombreux et circulaient ordinairement par petits groupes.

Les théâtres ont attiré aussi beaucoup de monde. En ville, l'animation s'orientait principalement du centre vers la gare, direction des vastes établissements Deconinck, à Tourcoing, centre de ralliement des jeunes gens en fête.

Les conférences de Teinturerie

Au cours de la dernière réunion du « Groupe Teinture » de l'Association des anciens élèves de l'école des Arts et Industries textiles, l'érudit et dévoué président d'honneur, M. Lagacne, a fait une remarquable conférence dans laquelle il a exposé toutes les observations faites par lui ou recueillies pour essayer d'établir une « théorie du virage des couleurs à la lumière artificielle. En voici un résumé succint :

M. Lagache rappelle de suite ce qu'est le cercle chromatique ou réunion sur un cercle de toute la gamme des coloris que nous voyons sur un arc-en-ciel, ces nuances pouvant être pures ou rabattues ; puis vient l'explication de la couleur pure ou simple, des couleurs composées, des couleurs complémentaires et leur répartition dans les cercles chromatiques.

Il rappelle aussi la grosse différence existant entre les théories du physicien et du teinturier, l'un causant lumière, l'autre causant nuance appliquée sur un textile.

Pour expliquer ce qu'est la lumière du jour, il compare celle-ci à une armée d'individus de même force, de même couleur, et agissant à peu près toujours de la même façon ; pour la lumière artificielle, il voit une armée plus disparate, dans laquelle certains éléments sont plus ou moins forts, plus ou moins actifs et de couleurs différentes suivant la source lumineuse. La première nous laisse presque toujours l'impression du blanc, la seconde une impression colorée particulière, qui demande une correction pour se rapprocher de la lumière solaire, d'où l'emploi de lampes spéciales pour l'échantillonnage en teinture.

M. Lagache indique que dans certaines conditions d'intensité lumineuse, des coloris sont peu influencés par la lumière artificielle et que d'autres changent apparemment, toujours dans le même esprit, ce qui fait la base de l'explication possible du virage à prévoir, mais plusieurs facteurs inexpliqués viennent contredire partiellement ce qui était établi.

Ainsi, par exemple, plusieurs colorants mélangés dans un même bain de teinture donnent une nuance définie sur un ruban de peigné ; ces mêmes colorants appliqués dans des bains différents sur des parties de textile plus petites, de façon à donner finalement un pourcentage identique donnent après passage au gill-box un mélange d'une nuance totalement différente de celle primitivement obtenue. De même, d'autres phénomènes décrits par le conférencier nous montrent que le problème est toujours aussi ardu et demande encore de laborieuses observations.

Pour terminer cette très intéressante et très instructive causerie et expliquer les phénomènes qui impressionnent notre œil dans les mélanges si nombreux des coloris il nous est fait démonstration d'une toupie sur laquelle des disques de carton peints de cent façons tournent avec une grande vitesse.

C. C.

IL ETAIT BIEN... SOURD !

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 1 heures, la police a dû intervenir dans la rue La Fontaine, où un sieur Léopold Sourd, 27 ans, sans profession, rue du Fort, ayant bu un verre de trop, causait par ses cris et ses gesticulations un certain scandale. Il a été conduit au violon.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les rôles relatifs à la taxe des biens de mainmorte (1er trimestre année 1922) sont entre les mains de MM. les percepteurs de Roubaix Est et Ouest et mis en recouvrement à partir de ce jour.

ASSISTANCE AUX FAMILLES NOMBREUSES

Le maire de Roubaix a déposé au secrétariat de la Mairie :

1° La délibération du Conseil municipal du 9 février 1923, contenant l'état indicatif des demandes d'admission au bénéfice de l'assistance aux familles nombreuses, formées :

A) 1re partie : Des intéressés paraissant avoir leur domicile de secours dans la commune ;

B) 2e partie : Des intéressés paraissant ne pas avoir leur domicile de secours dans la commune.

2° Cette liste contient également les noms des intéressés dont les demandes d'admission ont été rejetées par le Conseil municipal, sur les propositions du Bureau d'assistance.

A partir d'aujourd'hui, et pendant vingt jours, les postulants dont la demande a été rejetée pourront présenter une réclamation à la mairie.

SYNDICAT DES LOCATAIRES DE ROUBAIX ET ENVIRONS

Réunion vendredi, 16 février, salle de la Bourse du Travail, 78, boul. de Belfort, à 7 h. du soir.

Ordre du jour : Compte rendu financier, compte rendu moral, lecture de la correspondance et des procès-verbaux, renouvellement des Commissions, mesures à prendre contre les expulsions.

Les syndiqués qui désirent faire partie de l'une ou l'autre des commissions peuvent envoyer leur demande au secrétaire, jusque jeudi, 15 février, à 7 h. du soir.

La carte à jour de cotisations sera rigoureusement exigée à l'entrée de la salle.

Géo ?

LE CONCERT DES « SEVIGNETTES »

Le concert annuel de l'Association amicale des Anciennes Elèves de l'Institut Sévigné, aura lieu le samedi 17 février, à 8 heures du soir, dans la salle des fêtes du Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace.

FUNERAILLES CIVILES

On annonce la mort de Florentine Catoire, veuve Jean-Baptiste Duleu, demeurant rue de Philippeville, 27, décédée dans sa 61e année, à l'Hôpital de la Fraternité.

Les funérailles civiles auront lieu demain, mardi. Rendez-vous à la Fraternité, à 2 h. 30.

« TERRE INHUMAINE »

« Terre Inhumaine » sera donnée le dimanche 18 février (matinée), à l'Hippodrome.

ETAT CIVIL

Naissances. — Georges Piat, rue d'Ath, 3. — Fernand Popelier, boulevard de Mulhouse, 1. — Jacques Vandenbruwaene, rue d'Inkermann, 50. — Julien Mattheeuws, rue Pellart, 46. — Cyrille Landuyt, rue des Longues-Haies, 201. — Raymond Lesage, rue Rossini, 33.

Décès. — Marie Lebrun, épouse Castelain, 71 ans, rue du Progrès, 3. — Marie Coulembier, 49 ans, rue de Lille, 291.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
Téléphone 9-85

Fêtes du Carnaval

Dès samedi soir, malgré un temps pluvieux, une animation inaccoutumée régnait en ville, notamment dans le Centre où étaient installés des marchands forains, manèges, vélocipèdes, tirs, balançoires.

Dimanche, vers 14 h. 30, nous commençons à apercevoir, de-ci de-là, des petits groupes de gens masqués qui se multiplient de plus en plus.

A 18 heures, les masques, vêtus de costumes originaux, circulent à travers les rues de la ville, chantant et se livrant aux exhibérances les plus variées. L'animation est grande, principalement sur les places, rue St-Jacques et aux abords.

A 20 heures, la voie publique se dégage un peu, car les masques se rendent dans les bals de nuit organisés à l'occasion du carnaval ; chez MM. Houpline, cinéma du Brun-Pain ; Mispelaere, cinéma du Pont des Plats ; Seine, cinéma de la rue Houchard et chez M. Deconninck, au Fanny.

Tous ces établissements sont bondés de monde qui s'amuse gaiement pendant une bonne partie de la nuit.

Renversé par un tramway

Hier, vers 18 heures, au moment où la place des Halles à Tourcoing était noire de promeneurs, un tramway E venant de Roubaix, a renversé en face du Café des Mettres, le nommé Omer Sétot, 25 ans, ouvrier cordonnier, demeurant rue des Guisnes, 69.

Relevé par des témoins de l'accident, il fut transporté au Café des Mettres où M. le docteur Desbonnets vint lui donner ses soins. Le praticien constata une fracture de la jambe droite.

Le blessé a été reconduit en voiture à son domicile.

UNE INSTALLATION FORAINE RENVERSÉE PAR UN ATTELAGE

Le nommé Bourel Louis, domicilié 2, rue Serpentine, domestique au service de M. Ouvier, à Wattrelos, passant vers 16 heures, place des Halles, conduisant un attelage, a accroché une baraque foraine qui y était installée, appartenant à M. Faux Désiré. Une grande partie des objets renfermés dans cette loge : vaisselle, faïence, verres, etc..., a été brisée. Les dégâts ont une certaine importance.

FEUX DE CHEMINÉE

Un feu de cheminée s'est déclaré à 18 h., chez M. Vinsendet Martial, ouvrier textile, rue de Nantes, cour Rougez, 23.

Informés téléphoniquement, les pompiers se sont rendus sur les lieux, mais n'ont pas eu à intervenir, le foyer ayant été éteint par le personnel de la maison.

Les dégâts sont insignifiants.

— Un autre feu de cheminée s'est déclaré à 11 h. 15, chez M. Marcille, cafetier, « Café du Bailly », place de la République.

Aviatés, deux pompiers se sont rendus sur les lieux et ont éteint le foyer ; ils sont rentrés à leur casernement à 11 h. 50.

Les dégâts sont de peu d'importance.

LES POIVROTS

Pour avoir fêté trop copieusement le carnaval, les nommés : C. S., 36 ans, ouvrier textile à Mouscron, rue du Couvent, 60 ; V. H., 42 ans, garçon boulanger, à Wasquehal, 66, rue Lamartine ; V. V., 38 ans, tisserand, rue de l'Ermitage, 61, ont passé la nuit au violon.

Un GRAIN DE VALS laxatif dépuratif, avant le repas du soir, régularise les fonctions digestives et intestinales. 2-3483

UNION DES SOCIETES DE SECOURS MUTUELS

L'Union des sociétés de secours mutuels informe les mutualistes de Tourcoing, quelle que soit la société à laquelle ils appartiennent, qu'une caisse de crédit immobilier est constituée pour la construction d'habitations à bon marché. Elle invite ceux d'entre eux qui seraient désireux de construire une maison à bien vouloir se faire inscrire à la Mairie, au bureau de « La Prévoyance », où des projets de maisons peuvent être consultés.

Se présenter les mercredi, jeudi, vendredi, de 14 à 17 heures, ou le dimanche, de 9 à 11 heures.

RECENSEMENT DES PIGEONS VOYAGEURS

Les amateurs colombophiles de Tourcoing qui ont fait, au 31 décembre, la déclaration de leurs pigeons sont au nombre de 1.096. Sur ce chiffre, 565 font partie de sociétés, 531 sont indépendants. Les 1.096 éleveurs possèdent ensemble 11.336 pigeons entraînés et 7.709 pigeons non entraînés. Soit un total de 19.045 pigeons.

Théâtre Municipal

« LA VICTOIRE DE SAMOTHRACE »

La première de cette charmante opérette, qui fut donnée hier pour la première fois sur notre scène municipale, devant un nombreux public, a obtenu un très joli succès.

La musique de M. J. Szulc, gaie, alerte, bien nuancée, fut remarquablement détaillée par l'orchestre dirigé par le distingué chef, M. Brizard.

Le public manifeste sa satisfaction par de vifs applaudissements et réclama la venue sur la scène de l'auteur, qui fut l'objet d'une sympathique ovation.

Mlle Weil fut une pimpante et gracieuse Riretti ; M. Harlé fut parfait dans le rôle de Frédy. Félicitations aussi à MM. Chambéry (Sulliqman) et Beauger (Le Marquis) qui interprétèrent excellemment leurs rôles.

Nul doute que les amateurs de beau spectacle n'assistent nombreux, ce soir et demain, aux représentations suivantes de « La Victoire de Samothrace ».

SPECTACLES DU 12 AU 22 FEVRIER

Lundi 12 : « Victoire de Samothrace », avec Mlle Weil et M. Harlé.

Mardi 13 : Matinée, « Rêve de Valse », avec Mlle Nitsa Reyne et M. Harlé ; soirée, « Victoire de Samothrace ».

Jeudi 15 : « Les Dragons de Villars ».

Dimanche 18 : matinée, « Le Chemineau », avec Mme Lempera, M. Dangès et M. Durand ; soirée, « Les Dragons de Villars ».

Lundi 19 : « Le Chemineau ».

Jeudi 22, tournée Baret.

Au FRESNOY

ROUBAIX-TOURCOING

SKATING — DANCING — CINEMA

Enchantement, féerie romanesque avec Marion Davies. C'est une superproduction « Paramount ». — **Les Erreurs qui se paient**, œuvre aussi dramatique que la vie. — **Monsieur L'Archiduc**, film ultra-fantaisiste avec Robert Warwick.

Demain Mardi-gras, grand CONCOURS DE TRAVESTIS doté de 2.000 fr. de prix en espèces.

Un break de 10 places est à la disposition des personnes qui veulent le retenir. S'adresser aux Et. T 568 Tourcoing.

Trams Roubaix E, D ; Tourcoing LN, E.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

CONCERT DE GALA. — Dimanche 18 février, dans la grande salle des fêtes de la Maison du Peuple, Grand Concert de Gala organisé avec le concours d'une troupe d'artistes distingués, entre autres : M. Milka, comique genre ; Mlle Doris, diseuse ; MM. Billy, comique grime ; Réja, chanteur à voix ; Mlle Jany, chanteuse gigolette ; MM. Delbert, dans son répertoire ; Rimallot, original comique, Les Barjanys, duettistes à voix. La séance sera terminée par une saynette, une comédie et un drame.

Prix unique des places : 1.50. Bureau à 2 heures ; rideau à 3 heures. Vu l'importance du programme, on est prié de prendre des tickets à l'avance au siège de la Maison du Peuple, 190, rue de Tourcoing.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — La Commission Administrative du Bureau d'Assistance, réunie le 9 Février, a procédé à la désignation de son Bureau pour 1923. MM. Jules Lerouge, vice-président et Jean Louis Leman, ordonnateur, sortants, ont été maintenus à l'unanimité dans leurs fonctions.

MEDAILLE MILITAIRE. — La médaille militaire à titre posthume a été attribuée à la mémoire du soldat Kimpe Laurent, du 127e R. I., mort pour la France, avec la citation suivante :

« Brave et dévoué soldat, d'une belle tenue au feu. Tombé glorieusement le 15 octobre 1914, à Sapignoeul ». Croix de guerre avec étoile de bronze.

Ses parents, M. et Mme J.-Bte Kimpe habitant rue Négrier, 38.

LANNOY

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil Municipal s'est réuni Vendredi 9 février sous la présidence de M. Dujardin, Maire, 11 conseillers étaient présents. Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé sans observation.

Budget de 1923. — Le budget de 1923 étant renvoyé par la Préfecture et invitant la Municipalité à le mettre en harmonie avec la subvention allouée, est modifié.

Bains douches. — Les plans présentés par M. Lepers, architecte en vue de la construction à l'Ecole des garçons d'un bâtiment pour l'installation de bains-douches sont approuvés.

Dommages de guerre. — Le Maire est autorisé à représenter la Ville de Lannoy devant la Commission cantonale des dommages de guerre.

Police. — Une allocation de 100 francs est allouée au garde Decourselle à l'occasion de l'attribution d'une médaille d'honneur aux vieux serviteurs.

Force motrice au service des eaux. — La police d'abonnement pour fourniture d'énergie électrique pour force motrice présentée par la société Tricoit et Cie est ajournée pour étude.

Consultations de nourrissons. — Le Comité d'assistance des régions libérées sur l'initiative duquel la plupart des consultations des nourrissons ont été créées, fait part que l'œuvre cessera d'être alimentée par ces américains. Les primes aux mères sera supprimée à partir de février.

Considérant que cette œuvre est incontestablement utile, le Maire estime qu'il y a lieu de prendre des mesures nécessaires afin de ne pas laisser disparaître cette œuvre qui rend de grands services aux mères de familles.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide qu'une tombola sera organisée périodiquement et à cet effet un billet sera remis à chaque consultation, à toutes les mères présentant leur enfant.

CROIX

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Lucien Vandaele, rue de la Makelerie, 267. — Jeannine Derinck, rue Chevreul, 72.

Publications. — Arthur Rossa, menuisier, rue Chevreul, 63, et Florence Debyttère, doubleuse, à Tourcoing. — André Brisbourt, boucher, rue du Trocadéro, 55, et Madeleine Lemai, s. p., rue Gambetta, 50. — Raymond Dubo, soldat au 101e R. A., à Douai, et Elisa Struyvelt, rue de la Plaine, 15. — Gaston Vanquickelberghe, manœuvre, à Tourcoing, et Suzanne Mille, soigneuse, rue Guizot, 25.

FOREST

CONCERT. — L'Amicale des Anciens Elèves donnera son concert annuel, le lundi de Pâques 2 avril 1923. Le programme paraîtra ultérieurement.

TOUFFLERS

CONCESSION ET INSTALLATION D'UN SERVICE D'ELECTRICITE. — Il est rappelé aux habitants que l'administration municipale se proposant de faire mettre à l'étude le projet de l'installation dans la commune de service électrique à tous usages, il y a intérêt à ce que chacun fasse connaître ses besoins éventuels en force motrice et en éclairage. Les déclarations seront reçues à la mairie jusqu'au 15 courant inclus, des formules sont à la disposition des personnes qui préfèrent rédiger leur déclaration à la Mairie.

Ces déclarations ayant un caractère indicatif et ne constituant pas un engagement, il est recommandé à toute personne, même lorsque l'importance des besoins ne peuvent encore être précisés.

MOUVAUX

ENQUÊTE. — L'Administration des Postes et Télégraphes va faire procéder à l'installation de lignes électriques à Mouvaux pour l'extension du réseau.

Un tracé indiquant où il doit être placé de nouveaux supports restera pendant trois jours consécutifs à partir du 14 février 1923 à la Mairie de Mouvaux, où les intéressés pourront en prendre connaissance et présenter leurs observations ou réclamations.

LILLE

Les grandes fêtes de Lille

LEUR ORGANISATION METHODIQUE

On se préoccupe, à l'Hôtel de Ville, de l'organisation méthodique des grandes fêtes annuelles locales qui doivent se donner à Lille, cette année, à la date de la Pentecôte. C'est ainsi que nous apprenons que le service des fêtes a transmis un rapport-projet à Moithy, adjoint aux fêtes.

Pour Lille même, ce sera spécialement la « Fête de la Bière » et une grande partie du cortège organisé par la Municipalité aura pour motif la glorification de « Gambrinus ».

Ceci a déjà été dit dans le compte rendu de la dernière réunion de la commission des fêtes.

Le rapport du service des fêtes propose en outre, dans le but d'augmenter l'importance et le faste du cortège, d'inviter les communes des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, et de la Belgique, en sa partie Sud, à y participer. Chaque commune serait invitée à présenter un groupe costumé évoquant soit un épisode de son histoire, soit le souvenir de sa fondation. Les groupes masqués ne seraient pas admis.

Cette idée nous semble des plus heureuses et de nature à attirer, si elle était jolimment réalisée, de nombreux étrangers à Lille.

Le prix du pain augmente encore

Nous recevons la communication suivante :

« Vu l'augmentation du coût de la farine, provisoirement le prix maximum du kilogramme de pain est fixé à 1 fr. 15 à partir du 12 février 1923.

Le pain de 500 grammes (une livre) sera vendu 0 fr. 575 et celui de 1 k. 500 (trois livres) 1 fr. 725.

Les boulangers devront donc remettre obligatoirement avec le pain de 500 gr. payé 0,60 ou le pain de 1 k. 500 payé 1 fr. 75, un ticket d'une valeur de deux centimes et demi qu'ils reprendront ensuite pour la même valeur.

AU PARQUET

POUR LA CORRECTIONNELLE

M. Thermes, juge d'instruction, vient de renvoyer devant le Tribunal Correctionnel, les individus ci-après désignés :

1. Paul Catrix, 35 ans, manœuvre, arrêté à Comines, le 24 janvier pour violences, voies de fait, port d'arme prohibée et ivresse ; 2 Arthur Debels, 51 ans, rattacheur, sans domicile fixe, inculpé d'abus de confiance d'une somme de 370 fr. au préjudice de M. Legrand, agent de publicité rue Saint-Etienne ; 3. Emile Depreux, 32 ans, originaire de Caudry, arrêté le 18 janvier, rue de Tournai, pour un vol de vélo, commis au préjudice de M. Lamoot, rue des Arts.

M. le juge d'instruction Merchier a pris une mesure identique, concernant le sieur Augustin Dumoutier, inculpé l'abus de confiance d'une somme de 350 francs au préjudice de M. Decherf, Parvis Saint-Maurice.

DISTINCTION

Dans la dernière promotion violette, nous relevons le nom de M. Lucien Bauchat directeur du « Nord Industriel », qui reçoit la rosette d'officier de l'Instruction publique.

A notre distingué confrère nous adressons nos plus vives félicitations.

PETITES NOUVELLES

UN COMPTE A REGLER. — Le service de la sûreté a mis en état d'arrestation la nommée Julie Souet, 39 ans, courtière, 5, rue de Roubaix. Cette femme faisait l'objet d'un mandat d'arrêt du Parquet de Rennes, pour abus de confiance.

UN PNEU S'ENVOLE. — La police recherche qui volé un pneu d'auto, valeur 225 fr. sur un véhicule, en stationnement rue Solférino, de la Société d'Entreprises Générales et de Travaux Publics, dont le siège est au 102 de la rue précitée.

LES ABSENTS ONT TOUJOURS TORT. — Pendant l'absence des époux Deroulin-Beaucamps, rue du Faisan, 17, au 3e étage, un malfaiteur a pénétré dans leur chambre à l'aide d'une fausse clef. Après y avoir tout bouleversé, l'intrus s'est retiré en emportant une somme de 200 francs. Une enquête est ouverte.

ENCORE UNE ! — La série continue ! Samedi matin vers 11 heures, un bécanier a dérobé la bicyclette que M. Buisson, négociant rue Gambetta, 649, avait momentanément abandonnée contre la façade de son magasin.

AU FEU ! — Un commencement d'incendie a éclaté samedi, chez M. Van Teteghem, domicilié, 5, impasse Sainte-Agnès, à Saint-Maurice. Le feu s'était communiqué à une poutre en bois, voisine d'une cheminée. Les voisines l'éteignirent à l'aide de quelques seaux d'eau et les pompiers de la Caserne Bouvines, alertés, n'eurent pas à intervenir. Dégâts insignifiants.

POUR LA MAISON D'ARRET. — Par ses alliées et venues excentriques, place de Rihour, samedi vers midi, le sieur Charles Moreau, 24 ans, sans profession ni domicile fixe, attira sur lui l'attention de la police. Cet individu qui ne semble pas jouir de toute la plénitude de ses facultés mentales et qui d'ailleurs fut déjà interné à l'asile d'Esquermes, a été déféré au Parquet, sous l'inculpation de vagabondage. Son cas va être attentivement examiné.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

WEZ-MACQUART

CHAUFFARD PINCE. — Vers 11 h. 40 du matin, M. Dassonville Henri, 24 ans, garçon boucher au service de M. Boidin Henri, de La Chapelle d'Armentières, revenait de Wez-Macquart par la route Nationale. A proximité du hameau du « Petit Trou », il fut doublé par un camion auto qui accrocha le cheval et blessa l'animal au pied gauche.

Sans s'occuper de l'accident, le chauffeur prit la fuite, mais il fut ratrappé par le propriétaire d'une voiture touriste, qui lui fit décliner son identité. Il s'agissait du sieur Daniel Vermeere, 22 ans, demeurant à Lambersart, rue Ampère, chauffeur au service de M. Guiot-Lenglart, entrepreneur à Lomme.

Procès-verbal a été dressé à la charge du fuyard.

VALENCIENNES

UNE AUTOMOBILE PRISE EN ECHARPE

Vers 18 heures, M. Ferdinand Aubry, négociant en meubles, avenue de Saint-Amand revenant d'Hérin, effectuait une livraison dans une maison au « Maréchal-Ferrant ». Il avait placé son camion automobile sur le côté droit du trottoir.

Peu de temps après survint une automobile se dirigeant vers Denain et qui marchait à une allure vertigineuse.

Le conducteur prit en écharpe le camion de M. Aubry. Un choc violent se produisit. Glaces, avant-trains, boîtes à outils, pneu furent détériorés.

Le « chauffard » ne s'arrêta quand même pas et continua sa route ; néanmoins les pièces de so nautomobile restées sur place vont permettre d'établir son identité.

M. Aubry, de son côté, a déposé plainte à la gendarmerie qui procède à une enquête.

Madame,

Vous ferez certainement des CRÊPES pendant ces jours de CARNAVAL...

Achetez un paquet de Farine EXCELZA et suivez la recette suivante :

...Mélangez un paquet de Farine EXCELZA avec un œuf, 20 cuillerées à bouche de lait ou d'eau, une pincée de poivre et si vous le désirez, un petit verre de cognac. Versez une cuillerée de pâte dans une poêle où vous faites fondre un peu de beurre ou de margarine. Etalez en couche mince, cuire des deux côtés.

Essayez les Farines EXCELZA !

Meilleur et bon marché !

:: LA VIE OUVRIERE ::

Des Impressions sur le Congrès de la C. G. T.

Malgré que les réflexions qui suivent viennent un peu tard, elles n'en conservent pas moins une grande valeur. Ceux qui sont accoutumés à réfléchir et à se faire une opinion après examen puiseront dans ces remarques le caractère essentiel, le sens véritable des assises du travail et des décisions qui y ont été prises.

Le Congrès de la C. G. T. a dépassé, par sa représentation, par sa tenue, par la somme de travail fourni, toutes les espérances de ses organisateurs. L'Union des Syndicats confédérés de la Seine, qui avait la charge de l'organisation matérielle de cette vaste assemblée a dû regretter l'exiguïté des locaux nécessaires aux délibérations plénières et au fonctionnement des multiples commissions.

En effet, il y avait là 660 délégués, représentant 1500 syndicats, 70 Unions départementales et une trentaine de Fédérations Nationales d'industrie.

De ce point de vue représentatif il a laissé loin derrière lui les Congrès et les Conférences les plus flamboyants, et il a vraiment donné l'impression que la C.G.T. reste malgré tout la force principale organisée des travailleurs français.

Le Congrès confédéral avait, comme nous l'avons dit précédemment, à inaugurer une nouvelle méthode de travail. Il devait rompre avec le système improductif et stérile des Congrès antérieurs pour se consacrer à une large besogne positive, réaliste et constructive. Il y a parfaitement réussi. Et c'est la première fois qu'un aussi grand nombre de délégués étudient, examinent, et décident sur autant de questions essentielles.

La main-d'œuvre étrangère, les assurances sociales, le sursalaire familial, les salaires et le coût de la vie, l'impôt sur les salaires, la défense de la journée de huit heures, la défense des monopoles d'Etat et du droit syndical, la nationalisation industrialisée, toutes ces revendications ouvrières ont été passées au crible de l'examen et approuvée par des résolutions saines et vigoureuses.

Par ce moyen, le programme du mouvement ouvrier se trouve solidement établi. Les militants et les organisations syndicales savent ce qu'ils ont à dire et à faire pour déterminer l'action féconde à travers le pays.

Cependant ce souci élevé de travail positif n'a pas dénouillé le Congrès confédéral de ses vibrations sentimentales et passionnelles. Il n'a pas oublié le rôle social et les idées profondes du syndicalisme. A l'unisson les 660 délégués ont vibré au récit qui leur a été fait par Jouhaux de la situation internationale. Ils ont entrevu les dangers de guerre nouveaux qui pointent à l'horizon et ils se sont affirmés contre la politique de violence des gouvernements et du capitalisme international. Pour les représentants directs des travailleurs français le problème des réparations est un problème sacré qui doit trouver sa solution par la voie d'arbitrage de la Société des Nations, par le travail et dans la Paix.

Le Congrès confédéral s'est passionné également pour la question de l'Unité syndicale. A l'unanimité, il a voté une résolution qui marque un pas en avant pour le rétablissement de l'Unité ouvrière dans notre pays. Il a dit que l'unité ouvrière ne pouvait pas se faire par des compétitions au sommet des organismes directeurs, ni par des tractations entre ceux que l'on appelle les chefs, ni par un Congrès mixte dans lequel les discordes anciennes, les oppositions de tendance pour Moscou ou Amsterdam seraient remises en question, mais par un retour loyal de tous les travailleurs dans les syndicats confédérés. Il a dit que l'unité syndicale ainsi rétablie assurerait à tous les syndiqués leurs droits de critique et de discussion qui ne sauraient être contestés aux minorités. Ceux qui ont connu la porte pour sortir doivent connaître le chemin pour rentrer dans l'unique Confédération Générale du Travail. A cet égard, les portes des Syndicats doivent être loyalement et largement ouvertes de manière à mettre fin à toutes les combinaisons secondaires, aux manœuvres dissidentes des clans et des groupes.

Ainsi le Congrès de la vieille C. G. T. a été l'interprète le plus fidèle des besoins d'union de la classe ouvrière. Il contient une large part d'espérance, des possibilités d'action et beaucoup de bon sens.

G. DUMOULIN,
Secrétaire-Adjoint de la C. G. T.

DANS LA BATELLERIE

Les Transports par eau

dans le Nord et le Pas-de-Calais

Les transports au départ de la région du Nord et du Pas-de-Calais et partout, restent très nombreux. Le mois de janvier n'a pas été inférieur à décembre, puisque 811 contrats d'affrètements ont été officiellement visés par les Bourses de Douai, 169 ; Lille, 231 ; Béthune, 411. Voilà des chiffres qui nous permettent de dire que les prix de novembre, qui étaient supérieurs pour les transports régionaux et pour Paris de un *franc* à la tonne, devaient au minimum être maintenus, puisque novembre n'avait donné que 622 voyages dans cette même région.

Toutes ces constatations vraies nous amènent de plus en plus à poser cette question aux comités des chambres de commerce, des bourses d'affrètements : « SUR QUELLES BASES DOIVENT ETRE DETERMINÉES LES CONDITIONS DU TRAVAIL BATELIER, LES FRETS ? »

Si c'est, comme l'ont déclaré ces organismes, la seule *loi de l'offre et de la demande* qui doit être fonction de la Lauaae ou de la baisse des tarifs, nous déclarons que c'est un véritable scandale que de violer aussi effrontément les engagements pris au cours des réunions des comités des Bourses d'affrètements, puisque cette loi accule les mariniers à la misère, dans une période de travail intensif.

A nos yeux, il n'y a qu'un élément qui ne varie pas, qui reste fixe, qui, au contraire, s'augmente souvent du pourboire au commis, c'est la honteuse dîme de 5 % prélevée sur le fret, sur le salaire du batelier.

Si, par ailleurs, nous examinons quelles ont été les fluctuations dans les conditions de frais du batelier, nous n'apercevons que celle de la traction en remonte de Béthune vers le Bassin Rond. Si nous prenons comme exemple un transport de Béthune ou Beuvry pour Lille-Roubaix-Tourcoing, la réduction de traction de Béthune-Beuvin est de 22 francs, alors que le marinier, depuis cette diminution, a subi une différence d'au moins un franc à la tonne, soit 280 francs pour un transport. Cela prouve que jamais les besoins du batelier ne sont déterminés, que seul le système du mercantilisme du fret reste bénéficiaire des réductions injustifiées, toujours supportées par le batelier.

Parlons dans les chemins de fer, les tarifs sont décidés en tenant compte de tous les frais généraux et en réclamant en même temps à l'Etat la garantie d'intérêt, qui dépasse deux milliards par an, pour les différentes compagnies françaises. Dans les grandes exploitations minières et métallurgistes, les salaires sont établis sur des données générales et par des commissions partiaires.

Dans la batellerie, c'est l'élément qui n'apporte rien qui y fait la loi. C'est l'affréteur parasitaire qui prétend imposer, pour justifier son indispensabilité, la misère et la ruine des bateliers. C'est à cette méthode constante qu'il s'attache, espérant fortifier sa position, sur les difficultés de la collectivité batelière.

Bateliers, vous ne vivez pas de votre profession. Vous le savez tous et vous l'avouez souvent. Vous laissez s'user un matériel que vous ne pourrez pas réparer. Vous consentez trop à être les esclaves des potentats de l'affrètement. Vous abusez pas assez sur les marchés du droit de discussion des conditions de votre travail et, ainsi, que vous le vouliez ou non, vous allez directement à la catastrophe pour vous-mêmes, et l'avenir de votre corporation.

Il ne doit y avoir pour aucun travailleur de devoirs sans droits, mais dans la situation que vous subissez trop passivement, vous n'avez que *les devoirs*, et c'est tout.

Vous devez réagir énergiquement, car des améliorations immédiates sont possibles, mais elles sont subordonnées à la solidarité, à la discipline que vous vous imposerez tous, dans le respect des décisions de votre véritable organisation syndicale : le S. G. P. B.

E. VIGNON, secrétaire du S. G. P. B.

Mariniers, dans votre intérêt mettez-vous en règle

Vous savez tous maintenant qu'il existe une police de la voirie-eau, qui exerce, et dans votre intérêt le contrôle des lettres de voiture qui doivent être établies d'après les instructions que vous connaissez.

Ce contrôle constitue une réforme sérieuse pour la Petite Batellerie, puisqu'il a supprimé aux forfaitaires, aux mercantis du fret la fameuse condition « fret convenu ».

Si vous désirez permettre à votre organisation syndicale, le S. G. P. B., de poursuivre son but, de réclamer demain de nouvelles améliorations pour vous, il faut qu'eu fur et à mesure que des modifications avantageuses s'obtiennent, elles soient respectées.

Demain, plus un marinier ne devra avoir entre les mains l'avertissement ci-dessous :

« Le soussigné, Vaillant, des Ponts et Chaussées, en résidence à Iwuy, a reconnu que le bateau..... n'avait pas sa lettre de voiture conforme au modèle type n° 1.

» Il vous invite à faire disparaître le plus tôt possible les causes de cette contravention.

» Si votre bateau était de nouveau rencontré sans lettre de voiture régulière, conforme au modèle ci-joint, vous vous exposeriez à voir dresser procès-verbal et à ne pouvoir continuer votre route qu'après avoir consigné une amende sans préjudice du droit de l'Administration d'arrêter votre bateau jusqu'à régularisation de la lettre de voiture. »

La parole est maintenant à nos camarades bateliers, qui doivent toujours exiger au départ que leurs lettres de voiture soient établies en conformité des instructions qui ont été arrêtés et qu'ils doivent, dans leur intérêt, respecter.

E. VIGNON, secrétaire du S. G. P. B.